

Pas de gouvernance démocratique sans les femmes, IEP Lyon

Colloque du samedi 15 octobre 2011

Introduction de Michèle Vianès, présidente de Regards de Femmes (intervention, biographie)

La notion de parité politique entre les sexes traduit l'idéal républicain de liberté, égalité et fraternité, appliqué aux rapports sociaux de sexe. L'espèce humaine revêt deux formes qui ne sont ni assimilables, ni réductibles l'une à l'autre. Tout individu est femme ou homme biologiquement. Ce qui distingue les sexes n'a pas à se traduire en inégalité politique, sociale, culturelle. Les deux sexes sont dissemblables et égaux. Pendant des siècles les rapports étaient hiérarchiques entre les sexes. Les femmes étaient exclues de la fonction de représentation et de délibération politiques. La parité rompt avec ce déni car elle réintroduit un rapport d'égalité.

Au début des années 1990, devant les difficultés des femmes à obtenir des responsabilités politiques, des Françaises ont repris les idées d'Hubertine Auclert (1848-1914). En 1992, F. Gaspard et Cl. Servan-Schreiber et A. Le Gall publient « *Au pouvoir citoyennes : liberté, égalité, parité !* ». La même année, a lieu à Athènes le 1^{er} sommet européen, « femmes au pouvoir ».

Parallèlement se créent des associations qui revendiquent la parité, non comme un traitement préférentiel, une discrimination positive mais comme un moyen de parachever l'universel. Femmes et hommes peuvent représenter leurs concitoyens, femmes et hommes. Les femmes ne sont pas une catégorie mais une des deux formes que revêt l'être humain. Gisèle Halimi précisait : « *Les femmes ne sont ni une race, ni une classe, ni une ethnie, ni une catégorie, elles se trouvent dans les groupes elles les engendrent, elles les traversent... L'être humain est d'abord féminin ou masculin* ». La parité introduit une nouvelle dimension dans l'égalité entre les êtres humains. Rompant avec l'attribution traditionnelle de la sphère publique à l'homme et de la sphère privée à la femme, elle permet aux hommes comme aux femmes de sortir des rôles attendus. La parité est également un moyen de parvenir à l'adoption de politiques publiques favorables à l'égalité des sexes.

1^{ère} table ronde : Vers la parité femmes/hommes dans les instances élues

(Reine Mataix, Saida Dorra Draoui, Dominique Daures, Awa N'Diaye)

Reine Mataix, présidente d'Elles aussi - Rhône : Inciter les femmes à être candidates (Intervention, biographie)

Depuis 20 ans, la situation des femmes en politique a changé, grâce à la progression de la notion de parité politique. Toutefois l'évolution des mentalités ne se traduit pas toujours par un progrès dans la représentation des femmes dans certaines instances élues.

Selon un sondage de *Mediaprism*, les femmes sont toujours davantage convaincues de leurs capacités que les hommes: 91% seraient prêtes à voter pour une femme aux prochaines élections présidentielles. 78% pensent qu'une femme à la tête du pays est une preuve de modernité. La moitié pense qu'il est plus difficile pour une femme que pour un homme de concilier vie privée-vie familiale. Aujourd'hui il y a une prise de conscience du rôle des médias et de la publicité dans les stéréotypes hommes-femmes dans la population. La préparation des repas, l'éducation des enfants restent le domaine des femmes. Et les tâches techniques affectées aux hommes. 80% pensent qu'il devrait y avoir parité dans les instances de décision. Mais 70% dans les instances politiques. Les femmes aujourd'hui sont de plus en plus nombreuses à être diplômées (les majors de promo sont souvent des femmes). Les femmes ont les compétences, les talents requis pour faire de la politique mais n'en sont pas convaincues elles-mêmes! 83% des hommes se disent prêts à prendre des décisions contre 76% des femmes. Il y a, de ce fait, un déficit de femmes candidate.

On note également une méconnaissance de l'ampleur des inégalités aujourd'hui. 42% seulement des personnes interrogées savent que la France se situe en queue de classement par rapport aux autres pays européens pour l'application de la parité. Seuls 23% savent que la France a régressé.

Pour inciter les femmes à être candidates *Elles aussi* organise des forums, qui remportent un vif succès. Les femmes recherchent des informations sur les élections, sur l'exercice des mandats, mais elles ont surtout besoin d'être rassurées sur leur capacité à exercer un mandat politique. *Elles aussi* propose un travail de réflexion sur le statut de l'élu afin de créer un livret qui permette aux élus locaux de demander aux communes de faire un bilan de compétences, pour ensuite les valoriser. L'association constate qu'aujourd'hui, peu de femmes ont le temps de venir se former à la prise de décision. Elles ont le souci de gérer le foyer, les enfants, le travail et l'action publique.

La Marianne de la parité a été créée en 2009 pour récompenser les communes les plus engagées dans la parité.

Saida Dorra Draoui Mahfoudh, membre de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, des réformes politiques et de la transition démocratique de Tunisie : Les enjeux du vote des femmes et de leur participation à la transition démocratique.

La rébellion en Tunisie avait commencé bien avant ce mois de janvier 2011 : en 2008, femmes et hommes avaient manifesté dans les rues dans le bassin minier de Redyef. Grâce à ces manifestations, les femmes ont obtenu une loi sur la parité adoptée le 11 avril 2011 par la Haute instance pour la défense des objectifs de la Révolution. Les candidatures pour la constituante du 23 octobre 2011 sont présentées sur la base de la parité entre les hommes et les femmes et sur la base de l'alternance : 1 homme/1 femme. Les listes ne respectant pas ce principe ne sont pas acceptées. Les femmes ont bien l'intention d'utiliser ce droit de vote après la chute de la chape de plomb qui s'était abattue sur la Tunisie ces 23 dernières années.

Pour les prochaines élections, il y a à l'heure actuelle, 111 partis. Tous les partis sont dirigés par des hommes (4 femmes à la tête des partis dont 3 nouveaux). Les femmes sont au service des militants mais s'effacent lorsqu'il s'agit d'être au pouvoir. Quels sont les arguments utilisés pour les écarter du pouvoir ? « Les militants doivent être convaincus plutôt que d'imposer des femmes » (Forum démocratique pour le travail et les libertés). Pour le parti islamiste, être tête de liste demande « compétence et rayonnement ». Ils n'ont qu'une seule femme tête de liste sur 32 listes. La mise en œuvre de la parité a incité les partis à recruter des femmes mais n'a pas été suffisante pour les pousser à un réel partage du pouvoir. Une exception toutefois au pôle démocratique moderniste (PDM) : la moitié des listes sont présidées par des femmes. Aujourd'hui, rares sont les Tunisiens qui osent affirmer que les femmes sont incapables de faire de la politique. Mais ils ne mettent pas leurs principes en pratique. Cela a un impact sur l'estime des femmes. A cela s'ajoute la difficulté de garder un équilibre entre les tâches domestiques et la vie politique. Les femmes consacrent 8 fois plus de temps à la vie familiale que les hommes. En outre il existe en Tunisie une certaine méfiance des partis et une désaffection politique des femmes et des jeunes.

Saida Draoui conclut son intervention en citant Sanaa Ben Achour, présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates : « *Plus que jamais nous devons réussir notre transition et obtenir tous nos droits* ».

Dominique Daures, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité en Rhône-Alpes : Les femmes élues en Rhône-Alpes : Les femmes veulent-elles se saisir de cette opportunité de venir au pouvoir ?

« Nous n'avons pas de leçons à donner aux jeunes démocraties puisque nous, malgré notre antériorité, nous avons beaucoup de difficultés à obtenir un réel partage du pouvoir avec les hommes » dit-elle en introduction. Le principe de parité est apparu récemment dans notre législation. En 1998, les parlementaires réunis en Congrès réformaient les articles 3 et 4 de la Constitution pour y ajouter " la loi favorise l'égal accès des Femmes et des Hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives " et " les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions posées par la loi ». Un an après, en 2000, est publiée la loi relative à la parité qui contraint les partis politiques à présenter sur les listes autant de femmes que d'hommes. Ceux qui s'y refusent encourent des sanctions financières. En 2007, la loi est modifiée. Après les élections municipales de 2001, les législatives de 2002, les régionales de 2004 des précisions sont apportées aux textes afin de parer aux éventuelles manœuvres mises en place par les partis pour ne pas changer l'ordre établi.

Ces lois ont eu un impact sur les élections : Pour les élections législatives de 2007 la région ne compte que 2 Femmes sur 49 députés soit 4,8%. Pour les municipales de 2008, la région se place à égalité avec la moyenne nationale à 13,8%. Pour les européennes de 2009 le scrutin proportionnel intégral favorise l'accès des femmes puisqu'en Rhône- Alpes on atteint 40 % comme en France. Pour les régionales de 2010, Rhône-Alpes atteint 47,8 la moyenne nationale est de 48% la parité presque parfaite. Aux cantonales de mars 2011 la proportion de femmes élues est de 14,2% alors qu'au niveau national elle est de 13,8% . Il n'y a plus en R.-Alpes un seul conseil général sans femme. Toutefois la loi reste inachevée et se heurte à d'autres facteurs liés à notre histoire, à nos mœurs politiques et aux modes de scrutin. Et si l'on constate une progression dans les élections régionales et européennes c'est parce qu'il s'agit d'élections à la proportionnelle plus favorable.

Il existe des solutions pour améliorer ces résultats décevants. En voici quelques-unes:

- le non cumul des mandats et leur limitation dans le temps permettrait un rajeunissement et une féminisation de la classe politique
- un véritable statut de l' élu qui prendrait en compte les besoins des femmes comme ceux des hommes (par exemple les frais de garde des enfants) serait de nature à encourager les candidatures féminines
- la parité pourrait être imposée dans tous les exécutifs y compris les structures inter-communales dont les femmes sont absentes ou reléguées à des représentations subalternes

Dominique Daures termine son intervention en citant Réjane Sénac-Slawinski, auteure d'un « Que sais-je ? » sur la parité et enseignante à Sciences-Po Paris : "La parité qui, dans sa forme numérique, est pensée comme une modalité spécifique de l'égalité, devrait contribuer à refonder un système démocratique manifestement déficient puisqu'il n'a pu intégrer la moitié des citoyens"

Awa N'Diaye, Ministre d'Etat, Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie du Sénégal : La loi Sénégalaise sur la parité absolue entre les hommes et les femmes

La parité au Sénégal est un très long processus. Au Sénégal, les mouvements de femmes sont extrêmement puissants et c'est à partir de ces mouvements qu'est née l'idée de parité et l'engagement. Très vite, les Sénégalais ont dit non aux quotas et se sont engagés pour la parité. Pour Madame N'Diaye, les femmes françaises peuvent se permettre de ne pas entrer en politique car elles ont déjà acquis des droits. Mais pour les sénégalaises c'est une question de vie ou de mort.

L'égalité de genre est extrêmement importante pour les Sénégalaises. Elles se battent pour l'égalité et pensent que la parité est le meilleur moyen d'y parvenir. Une stratégie nationale pour l'égalité de genre a été mise en place. A Durban, un groupe de femmes engagées a déclaré au Président Wade qu'elle voulait 30% de femmes au sein de l'Union Africaine. Celui-ci a rétorqué « pourquoi pas 50% ? » et a plaidé pour 50%. Cela a réveillé le militantisme des associations de femmes. La parité était en marche.

La parité est effective depuis 2010 mais c'est en 1996 qu'on a commencé à en parler, à militer, à faire des forums, à former les femmes au leadership. En 2002, a eu lieu une marche pour la parité. On a également fait appel aux grandes chanteuses populaires pour chanter la parité. Quand elles ont senti que le président était pour la parité, les Sénégalaises ont porté et poussé le mouvement.

Les femmes sont extrêmement politisées au Sénégal. La politique est un fait social et c'est un enjeu de promotion sociale pour elles. Au Sénégal ce sont les femmes qui tiennent la politique. Le président sénégalais a expliqué que lorsqu'on éduque une fille, on éduque une famille. Une femme consciente politiquement veut que sa fille aille à l'école, que la santé dans sa famille augmente d'un cran. Aux dernières élections de mai 2010, toutes les listes étaient paritaires.

Le combat des femmes sénégalaises et le pari des plus Hautes Autorités du Sénégal se fondent sur la conviction qu'aucun pays ne saurait intégrer le cercle des pays émergents, en laissant en rade la frange la plus importante de sa population.

INTERMEDE : Discours de Hubertine Auclert

Marseille, Congrès socialiste de 1879

Lecture par Audrey Jegousse et Pierre Vandestock de la Compagnie La Nébuleuse

2e table ronde : Les femmes et la gouvernance démocratique

(Bernard Lamizet, Brigitte Coulon, Muguet Dini, Nicole Théron, Julienne Mukabucyana)

Bernard Lamizet, Professeur à Sciences Po Lyon : Les femmes actrices de la démocratie

Bernard Lamizet reprend l'étymologie du mot « cité » pour nous faire comprendre quelle est la place des femmes dans la cité, dans l'espace public.

L'identité des femmes ne saurait se confondre avec celle des hommes. En raison de leurs spécificités sexuelles et de leur place particulière dans la filiation et dans l'espace familial, elles ont une place qui ne saurait se confondre avec celle des hommes. En revanche, dans une société démocratique, si les femmes ont une identité spécifique, leurs droits doivent être les mêmes que ceux des hommes. C'est sur l'indistinction des droits entre hommes et femmes que se fonde le caractère démocratique d'une société politique.

Il reprend le terme de "morte civile" utilisé par Hubertine Auclert : pourquoi les femmes sont-elles mortes ? Parce qu'elles ne sont plus dans la cité. Elles sont dans la ville, on les voit. Mais en ce qui concerne la cité, les décisions, les choix, le pouvoir, elles sont mortes. On ne leur reconnaît plus la vie politique.

Or, le citoyen est indistinctement homme ou femme, ce qui le fonde c'est qu'il est reconnu par l'autre. L'Universel c'est ce qu'on ne choisit pas : on choisit d'être de gauche ou de droite, on choisit d'habiter en ville ou à la campagne, mais on ne choisit pas d'être femme ou homme. C'est parce que ça échappe au choix politique que la parité devrait s'imposer. Tant qu'on a besoin de lois sur la parité, c'est que l'universel n'est pas encore entré dans la politique.

La parité n'est pas appliquée et pose problème en politique parce que la différence des sexes est le point de tension entre deux espaces : l'espace de la filiation et l'espace politique. Hommes et femmes ont un rôle égal dans la filiation. Mais quand on quitte cet espace pour entrer dans l'espace politique, cette égalité n'existe plus. Pour dire que chacun est à sa place dans l'espace de la filiation il y a l'interdit de l'inceste. On ne peut être le fils et l'époux, chacun a une place. Mais dès qu'on entre dans l'espace politique, il y a l'impératif de l'indistinction, de l'universel. Nous sommes tous des citoyens dans l'espace politique, de façon indistincte. La femme a toujours été nécessaire pour la filiation mais dans le domaine du pouvoir, les hommes, se sont empressés d'écarter la femme pour pérenniser leur pouvoir. Les hommes refusent le pouvoir aux femmes parce qu'ils sentent leur identité menacée. Il y a donc une double interrogation à avoir sur la place des femmes dans la société. Quel est le sens dans notre inconscient de l'articulation entre l'identité dans la filiation et l'identité politique ? Quelle est la place des femmes dans ce double rôle : donner naissance et s'engager en politique ?

Brigitte Coulon, maire de Rancé (01), Présidente de la Communauté de communes Porte Ouest de la Dombes : Avancées et limites de la loi française

La société civile a aujourd'hui intégré la parité mais les femmes ne sont pas curieuses de la vie publique parce qu'intellectuellement elles n'ont pas été aiguës pour la vie publique.

Dans les faits la parité dans les petites communes est difficile à mettre en œuvre car il est difficile de trouver des femmes candidates aux postes de responsabilité. Les femmes veulent bien travailler pour leur commune, mais ne veulent pas s'approprier le pouvoir.

En France, les femmes, grâce à l'école ont accès à une égalité de genre et de chance. C'est au combat que l'on se construit et les femmes ne sont pas habituées à combattre, dans le domaine politique. Il faut que les femmes n'aient pas peur de ne pas être aimées. Pour accéder au pouvoir, on n'est pas dans le charme, on est dans le travail. On n'a pas à prouver que l'on sait. Les femmes ne savent comment se comporter face au pouvoir, elles oscillent entre charme et agression et bien souvent elles s'interdisent d'accéder aux plus hautes fonctions.

La société civile est beaucoup plus mûre pour élire des femmes que les parlementaires qui nous représentent. Les vieux dinosaures de l'Assemblée Nationale occupent leurs places depuis longtemps (cumul des mandats) et ne sont pas prêts à la laisser. Parfois il y a excès de mandat et on ne peut les exercer de manière efficiente, mais il semble important que les parlementaires aient aussi un mandat d' élu local, de maire.

Muguette Dini, Sénatrice du Rhône : Avancées et limites de la loi française

Muguette Dini pense que l'efficacité de la loi sur la parité a été très inégale selon les types de scrutin. Lors des scrutins de liste, la constitution paritaire obligatoire des listes a permis une avancée notable. A contrario, le recours à des pénalités financières imposées aux partis qui ne présentent pas une proportion suffisante de candidates, lors des scrutins uninominaux est totalement inefficace. Les 7 millions d'euros à payer pour le non-respect de la parité par les 2 partis majoritaires ne sont pas pénalisant car ces partis sont dotés de 80 millions d'euros, en fonction des parlementaires élus.

On observe même une régression. En 2011, juste avant le renouvellement, le Sénat comptait 80 sénatrices, représentant 23,5% de la Haute assemblée. Le dernier renouvellement marque un repli. En effet, le Sénat ne comporte plus que 77 femmes (22,1%), et ce alors que son effectif global est passé de 343 à 348 sénateurs. Sur les 49 sénatrices qui ont été élues en 2011, 39 - soit les quatre cinquièmes - l'ont été dans des départements où l'élection se déroulait au scrutin de liste proportionnel. En outre, plusieurs listes dissidentes ont été constituées par des hommes, pour faire barrage à l'élection de femmes, situées en deuxième position sur des listes.

A l'exécutif du Sénat il y avait 3 femmes, jusqu'au renouvellement de septembre 2011, il n'y en a plus qu'une aujourd'hui. Au Sénat, uniquement les groupes « communiste » et « vert » sont paritaires.

Le principe de parité réside dans une égale candidature des femmes et des hommes, aux scrutins à la proportionnelle mais aussi aux scrutins majoritaires uninominaux. Muguette Dini propose donc un bulletin paritaire. Les électeurs pourront choisir librement entre un homme et une femme, sans préjuger de la parité du résultat.

Elle évoque ensuite la loi modifiant l'organisation des territoires : désormais on élira des conseillers territoriaux au scrutin uninominal à 2 tours, comme les députés. Actuellement, on dénombre 47 % des femmes dans les conseils régionaux. On imagine qu'avec cette nouvelle loi créant des conseillers territoriaux, il n'y aura pas plus de 15% de femmes conseillères territoriales.

Muguette Dini est membre de la Délégation aux droits des femmes, constituée de sénateurs et députés représentant leurs groupes. Mais cette délégation n'a aucun poids. Elle fait des propositions mais n'a pas d'impact suffisant. La délégation a étudié les violences faites aux femmes mais il y a des résistances archaïques. C'est dans les mentalités qu'il faut changer les choses.

Nicole Théron, présidente de l'Association des conseillères et conseillers municipaux du Rhône (ACMR) : La formation des élus : estime de soi et savoir-faire

L'ACMR est une association née en 1978 de la volonté de quelques femmes élues qui se trouvaient bien isolées dans leurs communes. Elles souhaitaient échanger avec les élues des autres communes et se former pour mieux exercer leur mandat électif (car les femmes se remettent toujours en question... sur leurs capacités). Muguette Dini, également présente à ce colloque, a été l'une des premières présidentes. Depuis 2001, et la loi sur la parité, des hommes ont été intégrés au Conseil d'Administration mais la présidence reste féminine. Cette association est constituée d' élu-e-s bénévoles qui mettent leurs compétences aux services d'autres élu-e-s. Elle dispense des formations sur des thèmes spécifiques : mise en place d'un

agenda 21, application du Grenelle de l'environnement, étude de ce qu'est un éco-quartier, tenir un budget. Il y a eu 3 sessions de formation sur le budget entre 2008 et 2009.

Depuis septembre 2008 ont été mises en place des sessions de formations et d'informations sur la réforme des collectivités territoriales qui va bouleverser les mandats et la façon de vivre des élu-e-s. L'élu-e a besoin d'un savoir-faire mais aussi d'un savoir-être : il y a donc également des formations sur la prise de parole en public, la gestion d'une réunion, etc.

Julienne Mukabucyana, Diaspora Rwandaise de Toulouse La reconstruction post-conflit au Rwanda

Quelques chiffres à propos du génocide de 1994 : en 3 mois, entre 800 000 et 1 million de morts (avril à juin 1994). 12% de personnes tuées, des milliers d'handicapés/de mutilés. 80% des enfants ont assisté aux viols de leurs mères ou au massacre de leurs pères. La prise du pouvoir par la FPR a marqué la fin du conflit mais il a quand même continué. La guérilla hutue continuait à lancer à partir du Congo des attaques sur le Rwanda. Le gouvernement rwandais avait deux challenges : **restaurer l'autorité et reconstruire le pays.**

La reconstruction s'est faite autour de 3 axes :

- Renforcer simultanément et cumulativement l'élan vers la paix et la réconciliation nationale, tout en s'occupant des personnes rescapés et traumatisés
- Assurer la stabilité de son territoire et la sécurité intérieure et extérieure (= réduire toutes les poches de résistance des ex-militaires).
- Encourager des actions de reconstruction et de développement (grandement portés par les femmes)

Pour ce faire, il fallait mettre tous les rwandais ensemble au travail.

Le Rwanda a dû changer la constitution pour définir le concept de génocide, assurer une justice réconciliatrice (promotion des Droits de l'Homme) sachant que les intellectuels, les magistrats et les avocats, opposés au génocide avaient été les cibles des miliciens car ils osaient résister intellectuellement. Un centre d'écoute et de réconciliation a été mis en place pour assurer le bien-être psychologique de la population. Le viol a été reconnu comme arme de guerre; les femmes ont osé aller témoigner au TPI et décrire les viols dont elles avaient été victimes.

Le Rwanda, après le génocide, s'est retrouvé avec une population de 70% de femmes. Les hommes avaient été anéantis. Les femmes étaient sur tous les fronts et particulièrement présentes dans toutes les actions de développement: culture nourricière, enlèvement des ordures, entretien des jardins et édifices publics, gardiennage, mais aussi des postes à responsabilité aussi bien dans la gestion politique que dans la gestion des entreprises etc. La participation des femmes à la reconstruction du pays a été fortement appuyée par le gouvernement. Elles ont été reconnues, valorisées, et on leur a confié des responsabilités. Au parlement rwandais, 49% des députés sont des femmes, ainsi qu'une très forte proportion de sénatrices et de femmes ministres.

Débat

Présentation par une journaliste Camerounaise de la situation dans son pays, 1 semaine après les élections présidentielles.

Questions sur la parité en entreprises et la présence de femmes dans les CA des entreprises, sur les actions à mener pour réagir aux modifications territoriales, pour des précisions sur la situation en Afrique et une demande d'étudiantes de sciences po de débats analogues dans tout le champ des droits des femmes.

Lors de sa réponse pendant le débat, Madame Awa N'Diaye, Ministre d'Etat du Sénégal, a terminé son intervention en disant que pour « les Africaines, le féminisme était une question de survie ».

Conclusion de Michèle Vianès :

La loi dite de parité n'a donc réussi ni à gommer les effets discriminants du système uninominal ni à inciter les partis à respecter la loi paritaire, mission que leur attribue pourtant l'article 4 de la Constitution. Lors des législatives, les grandes formations préfèrent payer de lourdes pénalités plutôt que d'investir des femmes en lieu et place des sortants. Comme le dit Yvette Roudy, Ministre des droits des femmes de 1981 à 1986 : « Rappelant aux femmes que la galanterie serait une insulte en politique, les partis, tels des clubs anglais, résistent aux mutations et reproduisent désespérément un corporatisme guerrier. Celles qui, disposées à servir un idéal de transformation sociale, souhaitent entrer en politique sont rejetées par ces structures partisans où la langue est d'un bois tranchant. »

Michèle Vianès clôt le colloque en reprenant une citation des camerounaises du Réseau *More Women in Politics* : « *L'homme et la femme sont comme les deux ailes d'un oiseau, et tant que l'aile féminine ne sera pas déployée comme l'aile masculine, le Cameroun, j'allais dire l'humanité, ne prendra pas son envol* ».